

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
En ligne en visioconférence

Séance du 1^{er} décembre 2020
Délibération n° 113

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt, le mardi 1^{er} décembre à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 25 novembre 2020

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TULARS Bernard, Mme LAMARQUE Gisèle, Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GILLÉ Hervé, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, Mme BREQUE Claudie, M. Denis SAINTORENS, M. FORET Thierry, M. LASSALLE Jean-Claude, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, M. ICHARD Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. PAIN Cédric, M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis portant pouvoir de M. DUNOGUES Yves.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. TAUZIN Arnaud ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TULARS Bernard ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. BLANC-SIMON Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe, M. DUNOGUES Yves ayant donné pouvoir à Mme TAPIN Maylis.

Absents : Mme BARAT Geneviève (excusée), M. BOUFFIN Yann (excusé), M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. MARTINEZ Manuel (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle (excusée), Mme BRUN Yveline, M. LANUSSE Denis, Mme VELLARD Carole, M. PAPADATO Patrick.

MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON

CONVENTION DE PARTENARIAT MNBA/MAISON POUR LA SCIENCE EN AQUITAINE dans le cadre du projet Environnement Aquitain et biodiversité

Depuis 2018, la Maison de la Nature a noué une collaboration de travail avec la Maison pour la science en Aquitaine qui dépend de l'Université de Bordeaux. La mission principale de la Maison pour la science est de transférer les savoirs scientifiques professionnels vers les enseignants et leurs élèves en présentant une science concrète expérimentale vivante et créative telle que voulue par le physicien prix Nobel Georges CHARPAK initiateur de cette démarche scientifique.

La Maison de la nature avec ses possibilités d'hébergement et d'accueil qui dispose également avec la Réserve Ornithologique du Teich d'un outil pédagogique permettant d'illustrer sur le terrain la biodiversité et la Maison pour la science en Aquitaine ont élaboré un partenariat dans le cadre du projet « Environnement Aquitaine et Biodiversité » initié par l'Université de Bordeaux. Ce partenariat innovant permettra notamment pour la MNBA d'accueillir les collègues pilote « Mains à la Patte » et les formations spécifiques nouvelles « Graines de Science » créées dans le cadre de ce projet qui pourront bénéficier à l'ensemble des animateurs du Parc Naturel. Ce partenariat est également une reconnaissance du savoir-faire de la Maison de la Nature en terme d'éducation à l'environnement.

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
En ligne en visioconférence

Séance du 1^{er} décembre 2020
Délibération n° 113

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER le Président** à signer la présente convention de partenariat ci jointe qui décrit les modalités des actions et les engagements des parties.
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 3 décembre 2020

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte